



**Rapport annuel
2012-2013**

Ministère de
l'Éducation et du
Développement de la
petite enfance

Rapport annuel 2012-2013

Publié par :

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

<http://www.gnb.ca/0000/index-f.asp>

Mai 2014

Couverture :

Communications Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure :

Services d'imprimerie, ASINB

ISBN : 978-1-4605-0265-5 (Imprimé)

ISBN : 978-1-4605-0267-9 (PDF)

ISSN : 0845-5554

Imprimé au Nouveau-Brunswick



**Rapport annuel
2012-2013**

Ministère de
l'Éducation et du
Développement de la
petite enfance

Cabinet de la ministre

Son Honneur l'honorable Graydon Nicholas
Lieutenant-gouverneur
Province du Nouveau-Brunswick

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Le tout respectueusement soumis,



L'hon. Marie-Claude Blais, c.r.
Ministre

Cabinet des sous-ministres

L'honorable Marie-Claude Blais, c.r.
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
Province du Nouveau-Brunswick

Madame la ministre,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice clos le 31 mars 2013. Le rapport contient des renseignements détaillés au sujet des activités et des programmes offerts par le Ministère au cours de cette période.

Le tout respectueusement soumis,



Gérald Richard
Sous-ministre
Secteur francophone



John McLaughlin
Deputy Minister
Anglophone Sector

TABLE DES MATIÈRES	Page
ÉNONCÉ DE MISSION	i
MESSAGE DE LA MINISTRE	iii
ORGANIGRAME	v
LOIS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE LA MINISTRE	vii
DIVISION DES SERVICES GÉNÉRAUX	1
Direction des finances et des services.....	2
Directions des installations éducatives et du transport scolaire	2
Direction des ressources humaines	2
Direction des services de soutien informatique	2
DIVISION DES POLITIQUES ET DE LA PLANIFICATION	3
Direction des politiques et des affaires législatives	4
Direction des services de soutien à la gestion ministérielle.....	4
Direction de la gestion et de l'analyse des données ministérielles.....	4
Direction du processus d'excellence du rendement	5
DIVISION DE LA REDDITION DE COMPTES ET DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ	6
DIVISION DES SERVICES ÉDUCATIFS FRANCOPHONES	7
Direction des programmes d'études et de l'apprentissage.....	8
Direction des services d'appui à l'éducation	9
Direction de l'école communautaire, du leadership et de la technologie.....	9
Direction des initiatives, des relations stratégiques et de l'éducation internationale	9
Direction de la mesure et de l'évaluation	10
DIVISION DES SERVICES ÉDUCATIFS ANGLOPHONES	12
Direction de l'élaboration des programmes d'études M-12	13
Direction des services aux élèves.....	14
Bureau des perspectives des Premières Nations	14
Direction des services d'apprentissage professionnel.....	14
Direction de la mesure et de l'évaluation	15
Direction de la certification des maîtres	17
DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE	18
Excellence dans l'art d'être parent.....	19
Alphabétisation précoce.....	19
Programme d'aide pour les services de garderie	19
Programme d'intervention précoce	19
Services de garderie	20
Services de garderie intégrés	20
Programme de travailleurs de soutien	20
Programme de prestation prénatale	20
Programme de soutien financier pour l'amélioration de la qualité	20
Services destinés aux enfants autistes d'âge préscolaire	21
Programme de développement précoce du langage	21
DISTRICTS SCOLAIRES	22
Activités du bureau des districts	22
Carte géographique des districts scolaires francophones	23
Carte géographique des districts scolaires anglophones	24

ANNEXES	
Aperçu financier	25
Évolution de l'effectif scolaire par district	27
Effectif scolaire par district selon la langue d'enseignement	28
Élèves autochtones habitant les réserves et fréquentant les écoles publiques du N.-B.	29
Effectif scolaire par district selon l'année d'études	30
Évolution du nombre de classes multiprogrammes par district scolaire	31
Évolution de l'effectif du personnel éducatif et du rapport élèves-personnel éducatif par district	32
Écoles par district scolaire selon le niveau d'enseignement.....	33
Sommaire des écoles selon le niveau et la langue d'enseignement	34
ACRONYMES	35
NOTES	36

ÉNONCÉ DE MISSION

Travailler ensemble dans un milieu d'apprentissage inclusif afin d'appuyer chaque enfant et chaque élève pour qu'il réalise son plein potentiel.

MESSAGE DE LA MINISTRE : ANNÉE EN REVUE

C'est avec plaisir que je présente le rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier de 2012-2013. Ce document fournit de l'information détaillée sur les investissements importants du Ministère et sur les projets qu'il a réalisés pour favoriser l'apprentissage des jeunes Néo-Brunswickois dans un milieu inclusif, sécuritaire et propice à l'apprentissage dans l'ensemble de la province.

Conformément à son engagement de favoriser l'amélioration de l'éducation de nos enfants et de mettre les priorités des Néo-Brunswickois au premier plan, le gouvernement du premier ministre David Alward a investi 1,071 milliard de dollars dans l'éducation publique au cours de l'exercice de 2012-2013. Cette somme, qui représente une augmentation de 10 millions de dollars par rapport au montant total de l'exercice financier précédent, a permis de soutenir des projets majeurs qui renforcent la capacité d'innovation en plus de développer une culture d'équité et d'excellence au sein du système d'éducation publique.

La réorganisation des 14 anciens districts en 7 nouveaux districts scolaires a permis au gouvernement de recentrer davantage le système d'éducation sur les élèves et d'optimiser l'utilisation des ressources, rehaussant ainsi la qualité de leur apprentissage. Par la suite, le Ministère a lancé son plan d'action *Les enfants d'abord* visant à réunir les services à la petite enfance et le système scolaire pour rendre le

système d'éducation publique plus inclusif. Cette intégration permettra au gouvernement provincial de fournir aux enfants âgés de 0 à 8 ans des services de transition et d'intervention plus spécialisés et opportuns. Cette approche axée sur l'enfant qui s'inscrit dans un continuum d'apprentissage commence dès sa naissance et se poursuit jusqu'à l'obtention de son diplôme d'études secondaires.

Le Ministère a pris des mesures de rétablissement de la majoration salariale du personnel de garderies éducatives afin d'améliorer les services dans ce secteur de la petite enfance. Il a également investi dans le Programme d'assistance aux services de garderie, augmenté les subventions aux services de garde et élargit l'admissibilité des familles à un soutien financier qui les aide à payer les frais de services de garderies éducatives.

De plus, le Ministère a lancé plusieurs initiatives de lutte contre l'intimidation dans les écoles. Les mesures qu'il a mises en œuvre sont entre autres l'adoption de modifications à la *Loi sur l'éducation* qui met davantage l'accent sur la prévention, la dénonciation, les enquêtes et les mesures à prendre en cas d'intimidation dans les écoles, ainsi que l'embauche de deux coordonnateurs provinciaux de la lutte contre l'intimidation, soit un pour chaque secteur linguistique, et la création de la Semaine provinciale annuelle de prévention de l'intimidation.

En ce qui a trait à l'infrastructure scolaire, le Ministère a investi dans de grands projets d'immobilisations et dans plusieurs projets d'amélioration des installations. Non seulement ces

investissements stratégiques contribuent-ils à maintenir et à améliorer l'infrastructure scolaire existante en vue d'assurer la sécurité des élèves et du personnel, mais ils servent aussi à prolonger la vie utile de ces biens; ce qui se traduit par des économies à long terme pour le gouvernement. Le Ministère a également poursuivi la mise en œuvre du programme amélioré d'analyse de l'eau pour que les élèves et le personnel scolaire aient accès à de l'eau potable qu'ils peuvent boire en toute sécurité.

L'ensemble de ces réalisations témoigne de l'année exceptionnelle qu'a connue le Ministère. Elles mettent en lumière les efforts soutenus qui ont été déployés pour offrir un meilleur système d'éducation publique qui offre aux élèves toutes les chances possibles de réussite scolaire et permet aux parents de participer activement à l'éducation de leurs enfants.

À ces fins, le Ministère a collaboré étroitement avec les parents, les membres de la collectivité, le personnel des écoles, les conseils d'éducation de district, les districts scolaires et les partenaires des services à la petite enfance pendant l'exercice 2012-2013.

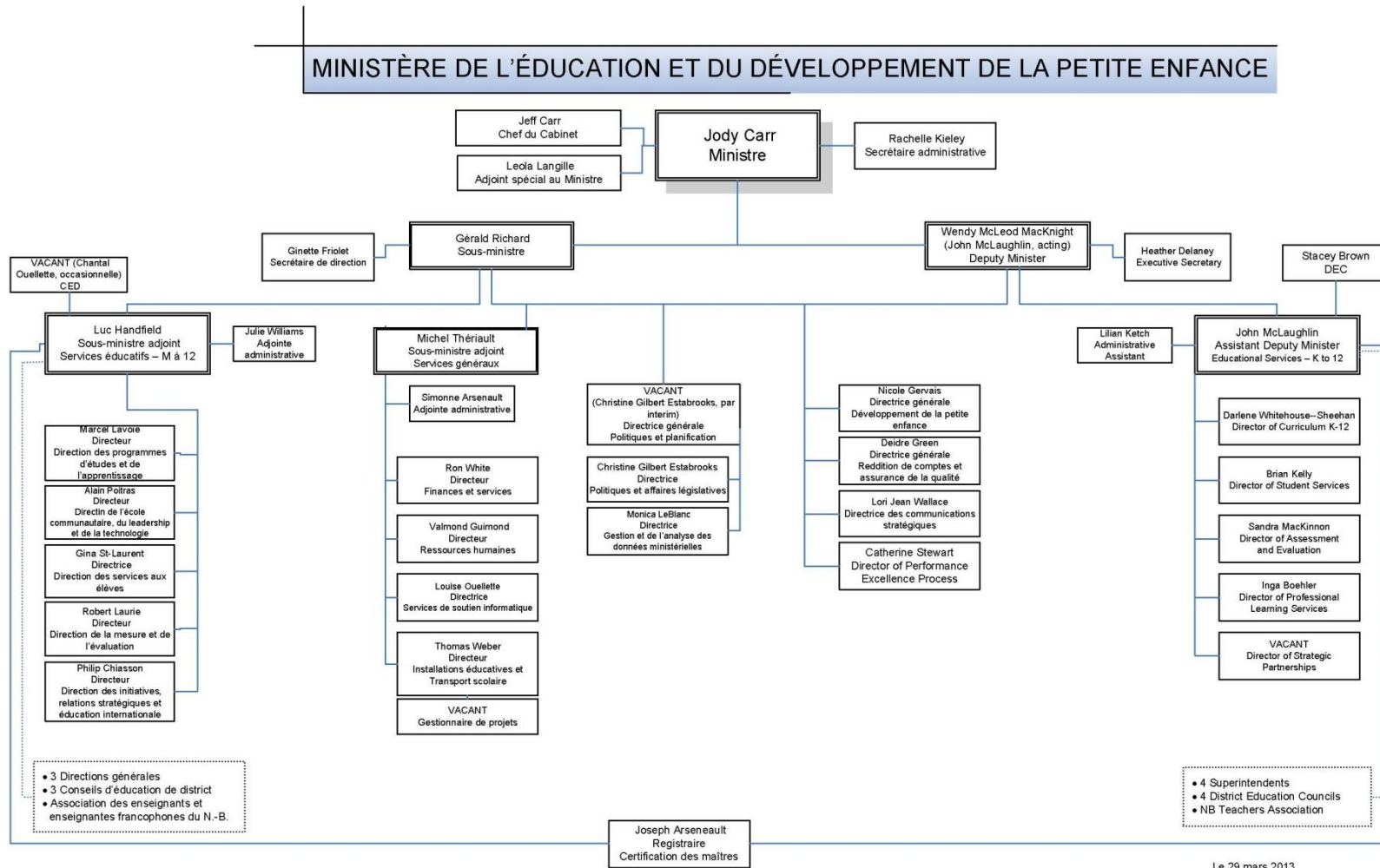
À titre de ministre, je compte tout mettre en œuvre pour que les réalisations remarquables du Ministère servent de levier dans le cadre du travail que nous accomplirons ensemble pour améliorer le système d'éducation et de développement de la petite enfance pour les jeunes du Nouveau-Brunswick et les générations à venir.

Bonne lecture,



L'hon. Marie-Claude Blais, c.r.
Ministre

ORGANIGRAMME



**LOIS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET
DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE
ET MISES EN APPLICATION PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU
DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE.**

Loi sur l'éducation

*Loi sur les services à la petite enfance**

**Sous réserve de proclamation*

DIVISION DES SERVICES GÉNÉRAUX

Faits saillants :

- Soutien à la réorganisation des districts scolaires, qui a eu pour résultat de réduire le nombre de districts scolaires de quatorze à sept.
- Participation à l'élaboration et au déploiement des équipes des services partagés des technologies de l'information des secteurs francophone et anglophone, pour gérer les TI dans les districts.
- Poursuite des activités et consultations liées au remplacement du système d'information sur les élèves, en collaboration avec les Divisions des services éducatifs et la Division des politiques et de la planification.
- Analyse et détermination des exigences relatives à la conception d'une architecture d'intégration des systèmes et des données visant à permettre le partage de renseignements dans l'ensemble du système d'information et auprès des préposés aux renseignements du Ministère.
- Mise en œuvre de plusieurs programmes de santé et de sécurité à l'échelle provinciale, notamment : des tests de détection du radon, un examen des analyses de la qualité de l'eau des fontaines des écoles et des mesures pour corriger les problèmes constatés, la mise en œuvre d'un nouveau programme visant à accroître l'accès aux infrastructures pour améliorer l'expérience d'apprentissage des élèves et les diverses améliorations apportées à l'intégrité structurelle de l'infrastructure scolaire en fonction

des résultats de l'examen de la structure.

- Exécution de plusieurs travaux d'améliorations des immobilisations pour maintenir et prolonger la durée de vie utile de l'infrastructure existante en plus de quatorze autres grands projets d'immobilisations.
- Poursuite des travaux relatifs à l'élaboration d'un plan de la relève pour le Ministère, qui comprend la détermination des postes essentiels, le soutien aux initiatives de gestion du talent ministériel et la mise au point d'un nouveau processus de gestion du rendement.
- Prestation de services de relations de travail fournis au Ministère et à sept districts scolaires, entre autres pour les négociations de contrat; l'interprétation de conventions collectives et de politiques visant le personnel non syndiqué; le soutien fourni dans le cas de griefs; les plaintes relatives à la Politique pour la protection des élèves; les plaintes relatives à l'atteinte aux droits de la personne et au harcèlement en milieu de travail, les poursuites civiles; la reclassification de postes et d'autres questions de ressources humaines.
- En 2012, la Fondation des maladies du cœur décerne le prix argent « Le mieux-être à cœur » au Comité du mieux-être pour les programmes de mieux-être en milieu de travail.

Direction des finances et des services

La Direction comprend les unités suivantes : Budget et comptabilité, Services financiers des districts, Services de paye des districts et Services administratifs. Elle s'occupe de l'efficacité des contrôles internes; de la budgétisation; de la comptabilité; des rapports financiers sur les activités des districts scolaires et du Ministère ainsi que des services généraux liés au travail de bureau et au soutien administratif.

Elle préconise l'obligation de reddition de compte et souscrit pleinement à l'amélioration continue de la gestion des ressources de soutien financier et administratif.

Direction des installations éducatives et du transport scolaire

La Direction offre un appui et une expertise aux districts pour la planification et la gestion des installations éducatives et du transport scolaire. Ses activités se concentrent sur la mise en place d'un milieu d'apprentissage et de travail sain et sécuritaire ainsi que le maintien de la sécurité et de l'efficacité du transport scolaire.

Direction des ressources humaines

La Direction élabore, appuie et fait la promotion de politiques, de programmes et de pratiques en matière de ressources humaines afin de mettre en place un milieu de travail axé sur la convivialité. La Direction soutient l'engagement du Ministère de dépasser ses normes d'excellence en éducation,

et ce, dans tous les aspects de la prestation de services.

La Direction a pour mandat d'offrir une vaste gamme de services en ressources humaines, notamment en ce qui a trait aux initiatives stratégiques pour les cadres supérieurs du Ministère, le personnel du Bureau central, les représentants du système scolaire public et le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport.

Direction des services de soutien informatique

La Direction est responsable de la mise en œuvre de la technologie de l'information dans les écoles publiques ainsi que du soutien technique. Elle fournit également ses services au Bureau central du Ministère. La Direction est responsable de la mise en œuvre et de la gestion des systèmes d'information administrative. Elle coordonne l'application des systèmes informatiques à l'échelle de la province, et ce, en collaboration avec le personnel technique des districts scolaires. La Direction s'occupe également de la gestion du réseau étendu qui relie toutes les écoles, les districts scolaires et le Bureau central.

DIVISION DES POLITIQUES ET DE LA PLANIFICATION

La Division est composée de trois directions : Politiques et affaires législatives, Gestion et analyse des données ministérielles et Services de soutien à la gestion ministérielle. Elle est responsable de l'élaboration et de l'analyse des politiques ainsi que de la prestation de conseils en la matière; des propositions et des soumissions de lois auprès du Conseil exécutif et du Conseil de gestion; des questions de gouvernance; de la coordination et du soutien législatif; de la planification ministérielle et stratégique; de la coordination des notes d'information relatives aux principales activités gouvernementales ainsi que de l'application de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, de la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*, de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* et de la *Loi sur le droit d'auteur*. La Division recueille et analyse de l'information statistique clé; développe et utilise des instruments de collecte de données pertinentes pour faire en sorte que les renseignements soient exacts et opportuns pour mener à bien ses initiatives de gestion de projets, d'enquêtes et pour l'emploi d'outils de responsabilisation et d'indicateurs de rendement. Elle est aussi responsable de la correspondance ministérielle et de la révision linguistique des documents ministériels.

Faits saillants :

- Gestion, hiérarchisation, rédaction, suivi et numérisation de près de 1 500 documents de correspondance

ministériels et révision d'environ 450 rapports, politiques, communiqués de presse, notes d'information, notes de service, discours et déclarations.

- Réponse à environ 450 demandes de données formulées par diverses personnes au sein et à l'extérieur du GNB; élaboration de rapports sur l'absentéisme, le taux d'abandon, les inscriptions et les perceptions des diplômés ainsi que l'impression d'environ 8 300 diplômes d'études secondaires provinciaux.
- Coordination de 29 réponses, conformément à la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.
- Participation active à d'importantes préparations continues en vue de la mise en œuvre d'un nouveau système d'information sur les élèves parallèlement à divers projets visant à accroître la fiabilité et l'efficacité de la collecte et de l'analyse des données.
- Modification de la *Loi sur l'éducation* afin de mettre davantage l'accent sur la prévention, la production de rapports, la réalisation d'enquêtes et la prise de mesure en cas d'intimidation à l'école, et amélioration du partage des responsabilités à tous les échelons du système scolaire.
- Soutien au ministre et aux cadres supérieurs en vue de résoudre un grand nombre de situations hautement prioritaires requérant une attention immédiate. Pour ce faire, la Division a effectué la coordination et a établi des liens étroits entre le personnel ministériel, les partenaires et les intervenants afin de mettre en place des mesures adaptées en vue d'en assurer la résolution rapide.

Direction des politiques et des affaires législatives

La Direction gère le cadre législatif et politique du Ministère en élaborant de nouvelles politiques et des propositions législatives, en interprétant les politiques et les lois pour les partenaires et les intervenants et en fournissant des conseils stratégiques. De plus, la Direction surveille et répond aux questions de gouvernance des écoles publiques, administre la *Loi sur l'éducation*, la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* et la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé* et traite des questions concernant les droits d'auteur liés à l'éducation (*Loi sur le droit d'auteur*).

La Direction effectue la planification stratégique au Ministère, s'assure que les plans du Ministère sont abordés stratégiquement et efficacement et fournit des rapports sur les progrès réalisés selon les objectifs ministériels annoncés au public. La Direction veille à ce que le Ministère ait une approche globale et coordonnée dans le cadre des relations intergouvernementales et interministérielles, notamment avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, en plus de préparer le ministre et les sous-ministres pour les travaux de l'Assemblée législative et ses comités.

Direction des services de soutien à la gestion ministérielle

La Direction est responsable de la gestion de la correspondance ministérielle et des notes d'information pour le ministre, les sous-ministres et

les sous-ministres adjoints. Elle effectue la révision de textes traduits pour le Ministère afin d'assurer la dualité linguistique en éducation.

Direction de la gestion et de l'analyse des données ministérielles

La Direction s'assure que le ministre et la haute direction ont accès, en temps voulu, à des données exactes sur les élèves et les employés et peuvent ainsi prendre des décisions éclairées. À cette fin, elle développe et gère des outils de collecte de données, ainsi que des systèmes informatiques et des bases de données appropriées, établit des normes et des indicateurs de rendement clé et produit des rapports ainsi que d'autres outils de reddition de comptes servant à appuyer une prise de décision éclairée fondée sur des données probantes.

La Direction fournit aussi des données statistiques sur différents aspects du système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick, notamment l'inscription des élèves; le rapport élèves-enseignants; les inscriptions aux cours de niveau secondaire; les inscriptions à l'enseignement à domicile et dans les écoles indépendantes; les ETP et l'absentéisme du personnel de la Partie II; les inscriptions des Premières Nations; les prévisions; l'immersion française; le français langue seconde; le nombre de classes et leur taille; le taux d'obtention du diplôme et les tendances à cet égard; les abandons; les ratios; etc.

La direction travaille étroitement avec la Direction des politiques et des affaires législatives de la Division des politiques et de la planification pour s'assurer que

les données appuient et éclairent l'élaboration des politiques. Elle participe également à d'autres projets afin d'améliorer la fiabilité et l'efficacité de la collecte et de l'analyse des données.

Direction du processus d'excellence du rendement

La Direction est responsable de la mise en œuvre du système de gestion formelle du GNB et, à ce titre, elle doit notamment :

Faits saillants :

- Travailler avec les cadres supérieurs à l'élaboration et à la publication de la stratégie du Ministère.
- Mesurer le rendement du Ministère à l'aide d'outils comme SOMIA et le tableau de bord équilibré.
- Cerner et réaliser des projets Lean Six Sigma en lien avec les objectifs stratégiques du Ministère et viser l'amélioration continue des processus par l'élimination du gaspillage et la variation dans les processus.
- Faciliter l'instauration d'une culture d'excellence du rendement pour mettre à profit le savoir-faire du personnel et favoriser la disponibilité de l'information.

Deux projets Lean Six Sigma ont été réalisés pendant l'exercice financier 2012-2013 :

Le Projet de délivrance de permis aux garderies éducatives

Ce projet avait pour but de passer en revue les processus d'enquête, d'approbation, de surveillance et de

renouvellement sous la responsabilité des dix-huit coordonnateurs des services à la petite enfance (SPE).

Pour réaliser ses objectifs, la Direction a normalisé le processus de travail en vue d'assurer l'uniformité et d'accroître la productivité tout en réduisant le temps consacré à chaque processus pour permettre aux coordonnateurs des SPE de répondre efficacement aux besoins du secteur.

Les améliorations introduites sont, entre autres, la réduction du temps d'attente et l'accès accru aux renseignements et aux formulaires requis.

Puisque le secteur des garderies ne cesse de croître d'année en année, les économies attribuables à ce projet prendront la forme d'évitement de coûts en réduisant la nécessité d'embaucher du personnel supplémentaire.

Le Projet relatif aux programmes d'études (secteur anglophone)

Ce projet sert à étudier la façon dont le secteur anglophone utilise les ressources pour offrir ses programmes d'études. Au cours d'une étude multidisciplinaire menée pendant cinq mois, l'équipe de projet a relevé un taux inacceptable de ressources auxquelles les enseignants n'avaient pas accès et une sous-utilisation de certaines de ces ressources.

L'établissement d'une ligne directe de communication avec les enseignants est ressorti comme étant la meilleure façon d'améliorer le processus, ce qui donnera lieu à l'adoption de méthodes de suivi précis des ressources dans l'ensemble des systèmes pour fournir

aux enseignants les ressources dont ils ont besoin.

Ce projet a fait ressortir des économies immédiates d'environ 97 000 \$.

**DIVISION DE LA REDDITION DE
COMPTES ET DE L'ASSURANCE DE
LA QUALITÉ**

La Division a apporté un soutien à la haute direction et au Ministre dans le cadre de la mise en œuvre de plusieurs initiatives essentielles.

DIVISION DES SERVICES ÉDUCATIFS FRANCOPHONES

Faits saillants :

- Offre de séances de perfectionnement pédagogique aux intervenants du système scolaire œuvrant dans les domaines des mathématiques, du français, des sciences humaines, de la francisation et des études professionnelles et techniques.
- Développement de programmes d'études et de ressources pédagogiques pour soutenir les apprentissages dans les domaines des mathématiques, de l'éducation artistique, des sciences humaines, de l'éducation physique et de l'anglais langue seconde.
- Développement d'une politique d'aménagement linguistique et culturel pour donner suite à la Commission sur l'école francophone.
- Le 5 juin 2012, le gouvernement a rendu public le plan d'action donnant suite au rapport *Consolider l'inclusion pour consolider nos écoles*, préparé par Gordon L. Porter et Angela AuCoin. Pour donner suite à ces recommandations, un agent pédagogique provincial responsable de la sensibilisation et la prévention de l'intimidation fait maintenant partie de la direction des services d'appui à l'éducation.
- Une collaboration tripartite a été établie entre les secteurs francophone, anglophone et de la petite enfance dans le cadre du développement de la formation pour l'intervention auprès des enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme.
- Distribution d'environ 500 dispositifs technologiques d'aide aux élèves ayant un trouble d'apprentissage, un trouble du spectre de l'autisme ou d'autres besoins physiques.
- Déploiement dans les districts de plusieurs activités de perfectionnement professionnel en lien avec l'inclusion scolaire.
- Appui aux districts dans le cadre de leur mise en œuvre des écoles communautaires.
- Poursuite du projet pilote de projet de vie-carrière des élèves de la 6^e à la 12^e année.
- Développement d'un cours à distance dans le domaine de l'autisme et offre de 22 cours à distance au cours de l'année scolaire 2012-2013.
- Coordination de différentes initiatives technopédagogiques.
- Ajout de ressources au portail éducatif pour le personnel enseignant.
- Appui à la planification du processus de mise en œuvre d'un nouveau système d'information sur les élèves.
- Planification et mise en œuvre d'initiatives en relations stratégiques. (Semaine provinciale de la fierté française; Prix d'excellence dans l'enseignement; Camps d'été *Éducation Plus*; Camp d'été linguistique UNB – *Programme junior*; programmes en langues officielles du CMEC – *Odyssée*, *Explore*, *Destination Clic*; programme provincial des moniteurs de langue, colloque provincial de leadership).
- Coordination et représentation ministérielle au sein d'instances provinciales et communautaires de l'éducation (coprésidence du GACEF, comité bipartite)

FCENB/MÉDPE, comité tripartite sur l'élève-conseiller FCENB/FJFNB/MÉDPE).

- Représentation ministérielle au sein d'instances nationales et internationales relatives à l'éducation internationale et aux initiatives en relations stratégiques. (CONFEMEN; écoles de l'UNESCO; programmes en langues officielles du CMEC; groupes de travail du CMEC sur l'éducation internationale)
- Planification et coordination de la représentation et des relations ministérielles francophones avec les partenaires communautaires et institutionnels du Ministère. (Calendrier ministériel francophone)
- Dépistage des enfants et des élèves à risque, dès leur inscription à la maternelle et au début de leur scolarisation, ainsi que l'élaboration, l'administration et la correction des examens provinciaux au primaire, et au secondaire pour la sanction du diplôme d'études secondaires.
- Production de nombreux rapports pour communiquer et expliquer les résultats des examens provinciaux, du Bulletin de l'école et du Bulletin du district. La Direction a également produit des Compléments aux résultats (un outil très important pour le personnel enseignant). Elle a aussi coordonné et administré les évaluations (sciences, mathématiques, et lecture) du PPCÉ aux élèves de la 8^e année des écoles francophones de la province.
- Élaboration de politiques, de directives et de programmes relatifs à l'évaluation des apprentissages.

Direction des programmes d'études et de l'apprentissage

La Direction a pour mandat :

- La définition des buts et des objectifs des programmes d'enseignement offerts aux élèves qui fréquentent les écoles publiques francophones. Elle assure la coordination provinciale des services en matière d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'études, d'élaboration et de prestation de cours, de développement de ressources pédagogiques et de perfectionnement pédagogique.
- L'analyse des ressources didactiques disponibles et des recommandations de celles qui soutiennent le mieux l'enseignement des programmes d'études prescrits par le ministre.
- La gestion de projets éducatifs en collaboration avec des ministères de la province et des partenaires, tels que le Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF), le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), l'Université de Moncton (UdeM), l'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick (AEFNB) et le Groupe d'action de la commission sur l'école francophone (GACEF).

Direction des services d'appui à l'éducation

La Direction a le mandat d'assurer la qualité des services aux élèves en matière d'apprentissage, de transition à la maternelle, de francisation, de comportements, d'adaptation scolaire, de handicaps sensoriels, d'orientation, de préparation à la vie après l'école, de services de santé aux enfants et à la jeunesse et de centres d'apprentissage alternatifs.

La Direction assure l'inclusion scolaire de tous les élèves inscrits à l'école, de la maternelle à la fin du secondaire. Elle encourage l'utilisation d'approches qui répondent à leurs besoins spécifiques dans un environnement favorisant l'inclusion en classe.

La Direction mène aussi des projets de recherche appliquée, crée des réseaux, développe des partenariats, organise des activités de perfectionnement professionnel et coordonne des projets pilotes ainsi que des sites de démonstration.

Les membres de l'équipe agissent à titre de personnes ressources au sein de comités provinciaux et nationaux.

Direction de l'école communautaire, du leadership et de la technologie

En collaboration avec les autres directions des services éducatifs francophones du Ministère, la Direction contribue à la réalisation de la mission de l'éducation publique acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick. Elle collabore à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan éducatif provincial.

En étroite collaboration avec ses partenaires, la Direction définit une vision stratégique et appuie les districts et les écoles dans la mise en œuvre :

- De l'école communautaire.
- Des plans pédagogiques au primaire et au secondaire.
- Du développement vie-carrière des jeunes.
- De l'utilisation judicieuse et novatrice des technologies de l'information et de la communication (TIC) à des fins d'enseignement et d'apprentissage.

En collaboration avec les districts scolaires, les écoles et ses autres partenaires, la Direction assure le leadership et la coordination provinciale :

- Des services de cours à distance.
- De l'utilisation professionnelle et pédagogique du portail éducatif et de ses ressources numériques d'enseignement et d'apprentissage.

Direction des initiatives, relations stratégiques et éducation internationale

La Direction agit comme intermédiaire entre le Ministère, la communauté, les organismes gouvernementaux et institutionnels pour promouvoir les objectifs stratégiques du Ministère en plus de guider ses choix et ses interventions.

Elle coordonne et fait la promotion des objectifs stratégiques du secteur francophone du Ministère et assure une collaboration efficace entre le Ministère, les conseils d'éducation de districts et les organismes partenaires.

La Direction organise des événements et des initiatives publiques et pédagogiques. Elle assure la représentation du Ministère lors d'occasions stratégiques et coordonne les initiatives de mise en œuvre de son plan éducatif avec les districts scolaires, les autres ministères, les divers paliers gouvernementaux, les partenaires et les acteurs de la francophonie à l'échelle internationale.

Ces rapports sont utilisés, entre autres, dans le cadre de la reddition de comptes.

Direction de la mesure et de l'évaluation

La Direction a pour fonction de fournir aux divers intervenants et intervenantes du milieu scolaire à l'échelle provinciale et locale, des indications sur le niveau de réussite des apprentissages des élèves dans les écoles publiques francophones de la province

La Direction assure le développement, l'administration et la correction d'examens provinciaux au primaire ainsi qu'au secondaire dans le cadre de la sanction du diplôme d'études secondaires. La Direction est responsable de la coordination du programme de dépistage des jeunes à risque ainsi que de l'administration de programmes pancanadiens et internationaux d'évaluation des apprentissages dans les écoles francophones de la province.

La Direction élabore des politiques, des directives et des programmes d'évaluation des apprentissages et d'amélioration de l'enseignement, du personnel enseignant et des directions d'école. Elle publie chaque année de nombreux rapports statistiques sur les résultats des examens au niveau des écoles, des districts et de la province.

Tableau : Taux de rendement des élèves lors des évaluations provinciales, Secteur francophone par année, 2008-2009 à 2012-2013

Alphabétisation		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
2 ^e année	Lecture silencieuse	73 %	73 %	74 %	77 %	77 %
	Lecture à voix haute	72 %	77 %	77 %	77 %	77 %
4 ^e année	Lecture	S.O.	56 %	60 %	62 %	67 %
5 ^e année	Lecture	S.O.	71 %	74 %	76 %	75 %
	Écriture	S.O.	75 %	76 %	74 %	66 %
8 ^e année	Lecture	71 %	72 %	73 %	74 %	73 %
	Écriture	58 %	65 %	59 %	59 %	60 %
10 ^e année (anglais langue seconde)	Entrevue	66 %	67 %	70 %	72 %	72 %
11 ^e année*	Lecture	59 %	56 %	58 %	63 %	59 %
Mathématiques		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
3 ^e année		S.O.	71 %	73 %	72 %	76 %
5 ^e année		64 %	74 %	77 %	81 %	80 %
8 ^e année		58 %	58 %	73 %	60 %	58 %
11 ^e année**		53 %	46 %	57 %	59 %	64 %

* Indice de performance : % d'élèves qui ont réussi les deux parties du cours Français 11 régulier par rapport à l'ensemble des élèves inscrits au cours Français 11 (régulier et modifié)

**Indice de performance : % d'élèves qui ont réussi l'examen du cours Mathématiques 11 régulier par rapport à l'ensemble des élèves inscrits au cours Mathématiques 11 (régulier et modifié)

DIVISION DES SERVICES ÉDUCATIFS ANGLOPHONES

Faits saillants :

- La Direction a mis en place un nouveau programme d'études destiné aux classes d'immersion en français de 5^e année et aux classes de français post-intensif de 9^e année. Elle a lancé quatre nouveaux cours en ligne de français langue seconde pour offrir aux élèves plus de cours d'immersion française de 11^e et de 12^e année. La direction a développé et mis en œuvre trois nouveaux cours de mathématiques de 11^e année, un nouveau programme de sciences humaines destiné aux classes de 5^e année, ainsi que des normes de rendement en littérature pour les élèves de la 10^e à la 12^e année. De la formation portant sur la certification *Accent sur la technologie* a été offerte.
- Dix-neuf écoles ont reçu une subvention dans le cadre du programme artistes en résidence scolaire; une initiative qui donne l'occasion aux enseignants et aux élèves de travailler avec un artiste durant une période donnée en vue d'atteindre des résultats spécifiques du programme d'études en arts. Vingt-deux écoles ont participé au projet *GénieArts* qui permet à un artiste et à un enseignant de collaborer afin d'utiliser les arts comme outil d'aide pour répondre aux besoins et aux priorités d'apprentissages des élèves et pour atteindre les résultats du programme d'études correspondant aux objectifs spécifiques du programme d'études.
- La Direction des services aux élèves a dirigé l'initiative d'internalisation du

Programme de formation sur l'autisme en ligne pour continuer à renforcer la capacité des enseignants et des

aides-enseignants. Elle a embauché un coordonnateur de la lutte contre l'intimidation qui supervise et coordonne les mesures de prévention de l'intimidation dans les écoles et les districts. Elle a mis au point, à l'intention des districts, des protocoles en matière de prévention de crises et d'intervention en cas de crise.

- Le Bureau des perspectives des Premières Nations a supervisé le processus d'évaluation des ententes quinquennales d'amélioration des droits de scolarité. Elle a fourni l'encadrement nécessaire pour favoriser l'élaboration des régimes linguistiques relatifs aux langages mi'kmaq et wolastoqiyik.
- La Direction des services de perfectionnement professionnel a mis en œuvre, dans chaque école, le système de sondage *Tell Them From Me*. Tous les parents et les élèves des classes de la 4^e à la 12^e année ont pu transmettre des commentaires utiles à leur école à l'aide de la technologie Web. La Direction a élaboré un plan provincial quadriennal de mise en œuvre du nouveau système d'information sur les élèves à l'intention des écoles et des districts. À l'aide des indicateurs fondés sur la recherche *Écoles efficaces* et du processus d'examen d'amélioration des écoles du Nouveau-Brunswick, une séance de travail de trois jours en complément aux possibilités de perfectionnement du leadership a été offerte à 68 équipes de leadership scolaires et à 87 coordonnateurs de districts.

- En collaboration avec le secteur francophone, la Direction des services de perfectionnement professionnel a coordonné la participation du Ministère au *Groupe de travail sur l'exploitation des enfants en ligne* du Nouveau-Brunswick. Ce groupe de travail a été formé afin de protéger les jeunes du Nouveau-Brunswick et à sensibiliser davantage les gens à l'égard de l'exploitation des enfants.

Direction de l'élaboration des programmes d'études M-12

La Direction est responsable de définir les résultats d'apprentissage et les attentes connexes pour les programmes d'enseignement de la maternelle à la 12^e année. Cela comprend notamment l'examen et l'approbation des cours élaborés localement et des cours indépendants au niveau secondaire, la création, la mise à jour et l'administration des cours en ligne destinés aux élèves de 11^e année et de 12^e année ainsi que de certains cours destinés aux enseignants. Elle est également la principale responsable des écoles communautaires et du leadership étudiant.

Les agents pédagogiques élaborent et mettent à jour les programmes d'études dans toutes les matières. Ils évaluent et formulent des recommandations sur les ressources pédagogiques imprimées et électroniques en lien avec ces programmes. La Direction définit, dans le cadre des programmes d'études provinciaux, les résultats d'apprentissage voulus, les normes, les indicateurs de rendement, les stratégies d'enseignement, les évaluations et les ressources d'appui à l'apprentissage.

L'anglais comme langue seconde relève aussi de la Direction.

Lorsqu'un programme d'études (nouveau ou révisé) est approuvé, les agents pédagogiques chargés des programmes d'études travaillent avec le personnel des districts afin d'organiser des séances d'information en milieu de travail pour présenter les documents traitant du programme. Cette démarche comprend la création de modules didactiques en ligne qui peuvent être utilisés pour présenter les nouveaux programmes ou les stratégies d'enseignement et servir de documents de référence.

Les agents pédagogiques jouent aussi un rôle clé en donnant des conseils sur les initiatives en lien avec le programme d'études, entre autres, en ce qui a trait au perfectionnement professionnel, aux services de soutien en éducation, aux évaluations provinciales, à l'approbation des subventions relatives au programme d'études et aux aspects du processus d'amélioration des écoles.

Direction des services aux élèves

La Direction participe à l'élaboration des politiques, à la définition de lignes directrices et offre de la formation pour faciliter l'élaboration de programmes éducatifs inclusifs dans le cadre du continuum d'apprentissage des écoles du Nouveau-Brunswick. Le personnel travaille de concert avec les enseignants, les parents, le personnel d'orientation et le personnel-ressource, des psychologues, des orthophonistes et des travailleurs sociaux pour faire en sorte que les élèves atteignent les meilleurs résultats possible. Le personnel œuvre à la promotion d'environnements propices à l'apprentissage dans les écoles et au soutien des initiatives ministérielles, notamment l'enseignement à domicile par les parents, les recommandations du rapport *Consolider l'inclusion pour consolider nos écoles*, le projet pilote de prestation des services intégrés (PSI) et la prévention de l'intimidation.

Bureau des perspectives des Premières Nations

L'un des principaux objectifs poursuivis par le Bureau est d'offrir, de façon ciblée et au moment opportun, des programmes et des services éducatifs pour soutenir les élèves et les enseignants néo-brunswickois des Premières Nations dans le réseau des écoles publiques et des écoles administrées par une bande.

Le Bureau travaille à combler l'écart en matière de rendement scolaire qui existe entre les élèves autochtones et non autochtones. Il assume un rôle déterminant en matière de création de ressources pédagogiques et connexes

relatives aux langues des Premières Nations et déploie des efforts dans le domaine du perfectionnement professionnel en vue de l'amélioration de la connaissance et de la compréhension de la culture des Premières Nations.

Le personnel de ce Bureau travaille également en collaboration avec d'autres directions de la Division des services éducatifs anglophones pour, entre autres, formuler des recommandations sur les perspectives des Premières Nations. Le Bureau sert de lien entre le Secrétariat des affaires autochtones, le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et les partenaires des Premières Nations externes pour la conclusion d'accords d'amélioration et l'élaboration de programmes collaboratifs en matière d'éducation.

Direction des services d'apprentissage professionnel

La Direction est responsable des stratégies de perfectionnement professionnel et de leadership, de l'harmonisation et l'amélioration du système scolaire par l'entremise du *New Brunswick School Improvement Service*. La Direction évalue les programmes, entre autres, les sondages provinciaux de perception, les services de conception en ligne et papier, la planification et la mise en œuvre de ressources de soutien technique et dans le cadre de projets technologiques de programmes d'études au Ministère, dans les districts et dans les écoles.

Direction de la mesure et de l'évaluation

La Direction a pour mission d'informer tous les intervenants du rendement scolaire de l'élève à l'aide de mesures et d'évaluations bénéfiques sur le plan pédagogique à des moments précis de son apprentissage dans le système d'éducation.

Elle fait partie intégrante du processus d'enseignement et d'apprentissage. Sa principale responsabilité est de guider l'apprentissage des élèves. La priorité de la Direction, conformément au document *Framework for Provincial Assessments*, est de mesurer le rendement des élèves en littératie (anglais, immersion en français et français avancé), en numératie et en sciences.

La Direction présente les résultats d'évaluations à grande échelle au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Elle fournit des ensembles de données agrégées et désagrégées sur la province, les districts, les écoles et les élèves.

Ces renseignements permettent aux décideurs de divers niveaux d'intervention, dans la salle de classe, les districts et la province de faire des choix éclairés pour améliorer le rendement de l'élève.

La Direction est responsable des activités suivantes relativement aux évaluations à grande échelle :

- Élaboration des tests.
- Protocoles administratifs et de sécurité.
- Établissement et surveillance des procédures afin que les élèves ayant des besoins spéciaux aient un accès équitable à l'évaluation et aux examens.
- Désignation de méthodes de correction et de notation; et présentation et divulgation des résultats.

**Tableau : Taux de rendement des élèves lors des évaluations provinciales
Secteur anglophone
Par année, 2009-2010 à 2012-2013**

	Année	Évaluations	Objectif 2013	% Satisfaisant ou supérieur 2009-2010	% Satisfaisant ou supérieur 2010-2011	% Satisfaisant ou supérieur 2011-2012	% Satisfaisant ou supérieur 2012-2013
M - 5^e	2 ^e	Lecture	90 %	84,6 %	80,3 %	79,1 %	79,5 %
		Écriture	90 %	70,7 %	68,6 %	77,5 %*	82,3 %
	4 ^e	Lecture	90 %	83,4 %	80,5 %	77,1 %	S.O.
		Écriture	90 %	63,2 %	59,4 %	58,2 %*	S.O.
		Lecture IF	90 %	66,5 %	64,0 %	S.O.	65,9 %
		Écriture IF	90 %	61,7 %	56,9 %	S.O.	S.O.
5 ^e	Mathématiques	90 %	59,4 %	60,8 %	63,7 %	62,9 %	
6^e - 8^e	7 ^e	Lecture	85 %	66,9 %	69,8 %	69,4 %	76,2 %
		Écriture	85 %	51,9 %	53,1 %	64,5 %	62,6 %
	8 ^e	Mathématiques	85 %	59,3 %	57,6 %	57,5 %	58,5 %
9^e - 12^e	9 ^e	Lecture	100 %	65,3 %	72,5 %	73,5 %	78,1 %
		Écriture	100 %	77,9 %	78,9 %	82,1 %	82,4 %
	10 ^e	Lecture IF	85 %	80,3 %	77,7 %	78,5 %	78,3 %
		Écriture IF	85 %	40,8 %	39,8 %	46,4 %	36,2 %

*indique qu'un échantillon a été prélevé

Direction de la certification des maîtres

La Direction évalue toutes les demandes d'accréditation professionnelle des enseignants des écoles publiques des secteurs francophone et anglophone du Nouveau-Brunswick.

Dans le cadre de ses responsabilités, elle a également comme fonction de délivrer des permis locaux et des certificats aux directions d'école, déterminer le traitement salarial selon l'expérience professionnelle et approuver les cours universitaires spécifiques au perfectionnement professionnel. La Direction œuvre également comme agente de liaison avec les universités de la province, l'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick (AEFNB), la New Brunswick Teachers' Association (NBTA), la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick (FENB) et les districts scolaires. Elle assure le respect harmonieux des dispositions de la *Loi sur l'éducation*, des règlements, des politiques, de la convention collective conclue avec la FENB et de l'entente sur la mobilité du personnel enseignant.

La Direction collabore à l'évaluation et à la mise en œuvre des modifications de la réglementation de certification des enseignants. Ses représentants participent au Comité consultatif du ministre sur la reconnaissance des titres de compétence du personnel enseignant, au Comité directeur provincial du perfectionnement professionnel, au Comité consultatif du ministre sur l'agrément des programmes de formation initiale en enseignement et

au Comité de coordination sur la formation des enseignants. De plus, elle prépare des notes de synthèse pour la haute direction, rédige des lettres et communique au Ministre ses recommandations de suspension ou de révocation de certificats d'enseignant.

Statistiques :

- Délivrance de 877 certificats d'enseignement.
- Délivrance de 29 certificats d'aptitude à la direction d'école et 29 certificats provisoires d'aptitude à la direction d'école.
- Délivrance de 351 attestations de validité de certificat d'enseignement.
- 116 évaluations de l'expérience de travail aux fins de détermination du traitement salarial.

DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

Faits saillants :

En juin 2012, le gouvernement a annoncé son plan d'action de trois ans intitulé *Les enfants d'abord : Positionnement de la petite enfance pour l'avenir*. Ce plan fournit une structure permettant la mise de l'avant d'un leadership fort pour les services à la petite enfance pour que chaque secteur linguistique soit en mesure d'offrir des services aux enfants âgés de 0 à 8 ans et à leur famille.

Les fondements de ce plan constituent une occasion de créer un continuum de développement et d'apprentissage dès la naissance. La fusion des services de développement de la petite enfance et d'éducation vise à faire en sorte que les deux secteurs soient inclusifs pour que tous les enfants puissent réaliser leur plein potentiel.

En 2012-2013, le Ministère a réalisé des investissements importants pour accroître le soutien et améliorer la qualité, l'abordabilité, l'accessibilité et l'inclusion dans les garderies réglementées, à savoir le rétablissement de la majoration salariale pour le personnel non formé, le soutien au modèle de certification des éducateurs de la petite enfance, l'augmentation des taux de subventions journaliers ainsi que des seuils de revenus dans le cadre du Programme d'assistance aux services de garderie et l'aide financière supplémentaire accordée pour soutenir les initiatives de création de places en garderie et les pratiques inclusives de garde d'enfants.

En outre, le mandat des agences d'intervention précoce sera élargi afin d'offrir des services aux enfants âgés de 0 à 8 ans plutôt que de 0 à 5 ans; ce qui permettra également la prestation, en collaboration avec les écoles, de services de soutien aux enfants et aux familles qui en ont besoin.

Le secteur des services de la petite enfance assure des fonctions de planification, de conception et de surveillance de tous les programmes et services du Ministère destinés à la petite enfance. Ce secteur regroupe les programmes et les services suivants :

- Initiatives d'excellence dans le rôle parental.
- Programme d'alphabétisation précoce.
- Programme d'aide pour les services de garderie.
- Services d'intervention précoce.
- Services de garderie.
- Service alternatif de garde d'enfants.
- Programme amélioré des travailleurs de soutien.
- Programmes de prestations prénatales.
- Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité pour les installations de garderie.
- Services destinés aux enfants autistes d'âge préscolaire.
- Programme de développement du langage précoce.

Excellence dans l'art d'être parent

Le Ministère continue d'allouer du financement aux 13 centres de ressources familiales de la province pour améliorer, diversifier et soutenir leurs programmes existants et pour offrir davantage de soutien aux familles, notamment en milieu rural.

Le Ministère continue d'accorder une subvention à l'Association des centres de ressources familiales afin d'appuyer la coordination provinciale du programme *Y'a personne de parfait*.

Alphabétisation précoce

Le programme *Le goût de lire / Born to Read* encourage les parents à faire la lecture à leurs enfants dès la naissance. Le Ministère continue d'allouer des fonds pour ce programme afin de financer la distribution de sacs de livres de base comprenant un livre pour bébés; de préférence d'une auteure ou d'un auteur du Nouveau-Brunswick.

Programme d'aide pour les services de garderie

Le Programme d'aide pour les services de garderie a été conçu pour aider les familles du Nouveau-Brunswick à obtenir les meilleurs services de garderie possible pour leurs enfants. Il offre de l'aide financière aux parents ou aux tuteurs afin qu'ils puissent accéder à une installation de garderie agréée.

Les taux des subventions ont augmenté à partir du 1^{er} octobre 2012 :

- Le plafond du revenu familial annuel pour l'obtention d'une subvention maximale est passé de 22 000 \$ à 25 000 \$.
- Le plafond de l'admissibilité à la subvention est passé de 40 000 \$ à 45 000 \$.
- Les subventions quotidiennes maximales ont augmenté de :
 - 2,00 \$ par jour pour les 0 à 24 mois pour un total de 26,50 \$ par jour.
 - 0,75 \$ par jour pour les préscolaires pour un total de 23,25 \$ par jour

En 2012-2013, 6 286 enfants ont bénéficié de ce programme.

Programme d'intervention précoce

Le Ministère a créé dix-sept agences d'interventions précoces qui offrent leurs services à domicile afin d'améliorer les résultats d'apprentissage de l'enfant, de mieux le préparer à entrer à l'école et de rendre la famille plus autonome. Au 31 mars 2013, le personnel des agences d'intervention précoce a visité des familles sur une base régulière et a desservi en moyenne 1 595 enfants et leur famille par mois.

En 2012-2013, le gouvernement a lancé un processus d'appel d'offres en vue de la sélection de sept nouveaux organismes d'intervention précoce afin de remplir son mandat élargi et d'avoir un organisme pour chacun des sept districts scolaires. Les activités des nouveaux organismes ont débuté le 1^{er} avril 2013.

Services de garderie

Les Services de garderie ont la responsabilité de veiller aux intérêts du public en matière de sécurité et de développement sain des enfants âgés de 0 à 12 ans qui sont dans une situation de garde non parentale. Elle effectue la surveillance des établissements agréés, enquête sur des plaintes et applique des mesures de soutien au programme.

Au 31 mars 2013, 702 garderies agréées étaient en activité, soit 40 de plus que l'année précédente. Le nombre de places de garderie est passé à 954, pour un total de 22 649 places dans la province. Sur les 954 nouvelles places de garderie, 88 étaient destinées aux nourrissons de moins de deux ans. Le gouvernement continue d'investir dans la formation du personnel de garderie grâce au Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Services de garderie intégrés

Les services de garderie intégrés garantissent la participation des enfants prioritaires à des services de garderie adaptés à leur développement. Au 31 mars 2013, 452 enfants participaient au programme de services de garderie intégrés dans la province.

Programme des travailleurs de soutien

Le Programme des travailleurs de soutien améliore l'accessibilité aux services de garde. Ce programme aide les parents dont les enfants ont besoin d'un travailleur de soutien à demeurer dans la population active.

En 2012-2013, 176 enfants ont reçu des services grâce à ce programme.

Programme de prestation prénatale

Le Programme de prestation prénatale a pour objectif d'améliorer la santé des femmes enceintes et des nouveau-nés en leur fournissant des ressources financières qui leur permettent de choisir une alimentation et un mode de vie sains pendant la grossesse.

En 2012-2013, des prestations prénatales ont été versées à 1 183 femmes enceintes.

Programme de soutien financier pour l'amélioration de la qualité

Le Programme de soutien financier pour l'amélioration de la qualité (SFAQ) offre un financement aux garderies agréées afin de les aider à améliorer la disponibilité et la qualité des services de garde d'enfants au Nouveau-Brunswick.

La majoration des salaires de 2,75 \$ l'heure pour le personnel non-formé a été rétablie en date du 1^{er} avril 2012.

Depuis la mise en place de ce programme, la rémunération moyenne du personnel de services de garde a augmenté comme suit :

- Personnel ayant une formation reconnue en éducation de la petite enfance – augmentation de 7,04 \$ l'heure à 15,87 \$ l'heure.
- Personnel n'ayant pas de formation reconnue en éducation de la petite enfance – augmentation de 7,04 \$ l'heure à 13,45 \$ l'heure.

En 2012-2013, 653 des garderies agréées ont participé à ce programme afin de soutenir l'amélioration des salaires du personnel.

Services destinés aux enfants autistes d'âge préscolaire

Le Ministère fournit une aide financière annuelle pouvant atteindre 27 500 \$ par enfant. Ainsi, ils peuvent obtenir des services auprès de six organismes approuvés qui offrent des services d'intervention intensive pour les enfants d'âge préscolaire atteints d'autisme. En 2012-2013, 620 enfants d'âge préscolaire ont bénéficié d'interventions intensives fondées sur l'expérience clinique tout au long de l'année.

En 2012-2013, le Ministère a mis sur pied un programme de formation interne en ligne sur l'autisme fondée sur des données probantes pour les secteurs de la petite enfance et de l'éducation. Ce programme offre également des modules de formation avancée en accompagnement, en supervision et dans le domaine des compétences avancées en intervention spécialisée.

Programme de développement précoce du langage

L'équipe du programme *Parle-moi* est chargée des activités de promotion et de prévention liées au sain développement langagier. Elle travaille à mettre à la disposition des membres de la collectivité les moyens nécessaires pour favoriser et produire des effets positifs permettant le sain développement de la communication de tous les enfants avant leur entrée à l'école.

En janvier 2013, le programme *Parle-moi* a été transféré des Régis régionales de la santé vers les sept districts scolaires. Ce programme répond aux besoins spécifiques de difficultés langagières de l'enfant dès le plus jeune âge et soutient une transition sans heurt vers les services scolaires.

DISTRICTS SCOLAIRES

Activités du bureau des districts

Après une réorganisation provinciale finalisée au printemps 2012, le système scolaire public compte maintenant sept districts scolaires, soit trois francophones et quatre anglophones.

Le ministre établit l'orientation et les paramètres de l'éducation publique dans la province. Par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le ministre établit également les normes et le cadre stratégique qui régissent le système provincial d'éducation. De plus, le ministre est responsable des programmes d'études et du cadre d'évaluation à l'échelle provinciale.

Les conseils d'éducation de district (CÉD) sont constitués de membres élus publiquement et localement. Ils sont responsables d'assurer le respect des politiques provinciales en matière d'éducation, d'établir l'orientation et les priorités du district scolaire ainsi que de prendre les décisions adéquates quant au fonctionnement du district et des écoles. De concert avec la direction générale de district, les CÉD préparent les plans d'éducation et de dépenses, mettent en œuvre les programmes, les politiques et les services provinciaux et établissent des politiques locales pour mieux répondre aux besoins de leur district.

Prière de contacter le bureau du district scolaire dont vous désirez obtenir de plus amples renseignements.

Secteur francophone

District scolaire francophone

Nord-Ouest

298, rue Martin
Edmundston (N.-B.) E3V 5E5
Téléphone : 506 737-4567
dsf-no.nbed.nb.ca

District scolaire francophone

Nord-Est

3376, rue Principale
C. P. 3668
Tracadie-Sheila (N.-B.) E1X 1G5
Téléphone : 506 394-3400
francophonenordest.nbed.nb.ca

District scolaire francophone Sud

425, rue Champlain
Dieppe (N.-B.) E1A 1P2
Téléphone : 506 856-3333
francophonesud.nbed.nb.ca

Secteur anglophone

District scolaire Anglophone North

78, rue Henderson
Miramichi (N.-B.) E1N 2R7
Téléphone : 506 778-6075

District scolaire Anglophone East

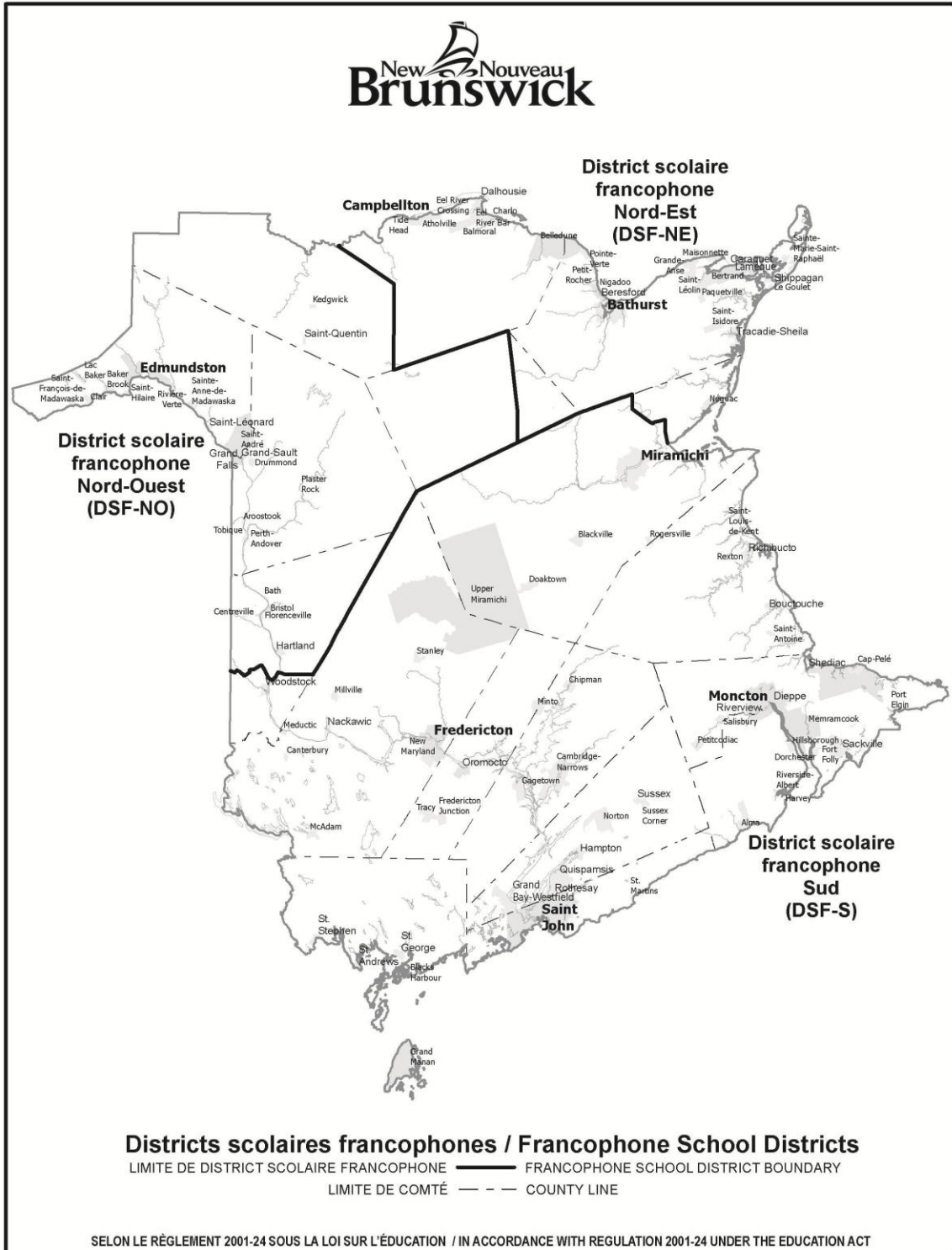
1077, boul. St-George
Moncton (N.-B.) E1E 4C9
Téléphone : 506 856-3222

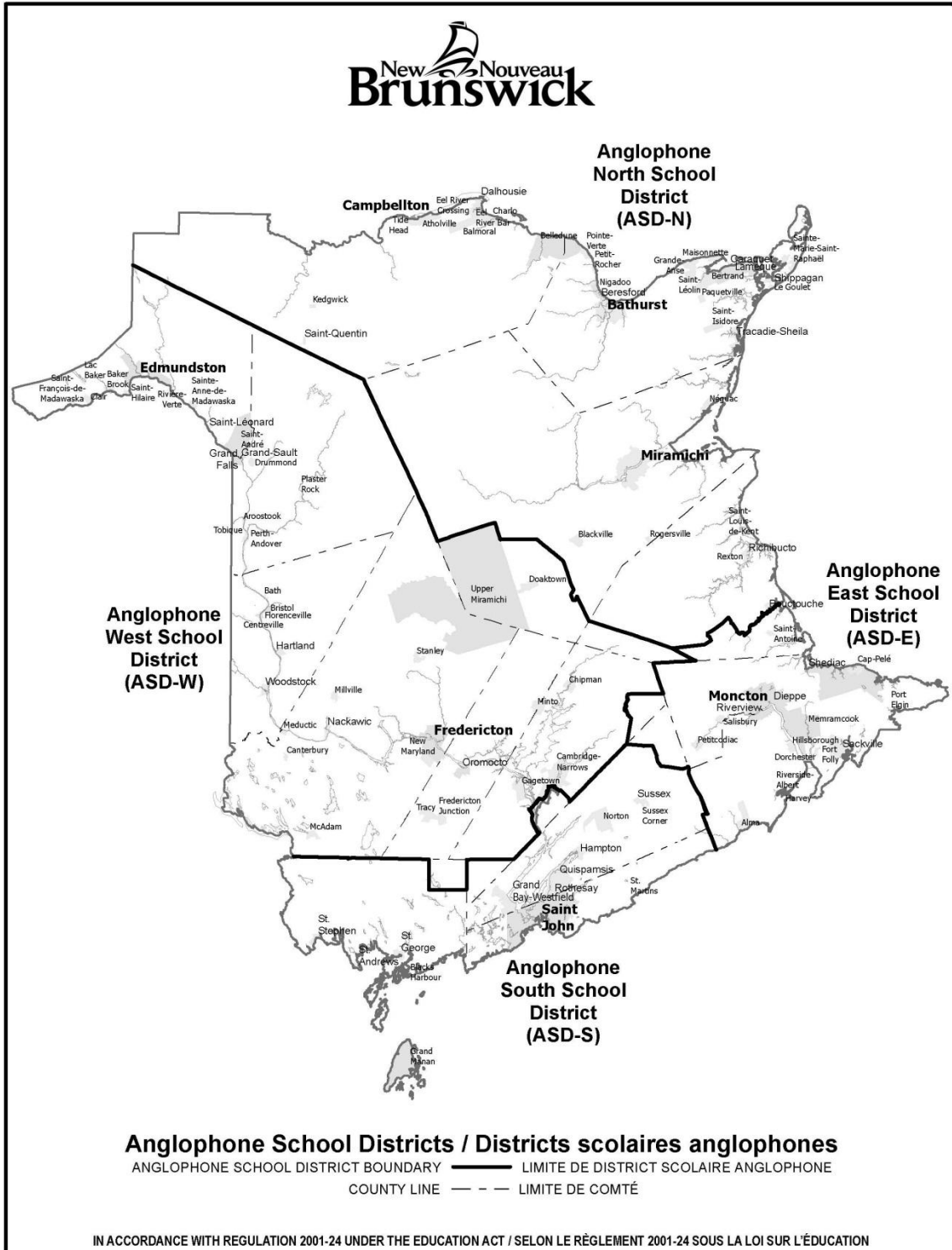
District scolaire Anglophone South

490, avenue Woodward
Saint John (N.-B.) E2K 5N3
Téléphone : 506 658-5300

District scolaire Anglophone West

1135, rue Prospect
Fredericton (N.-B.) E3B 3B9
Téléphone : 506 453-5454

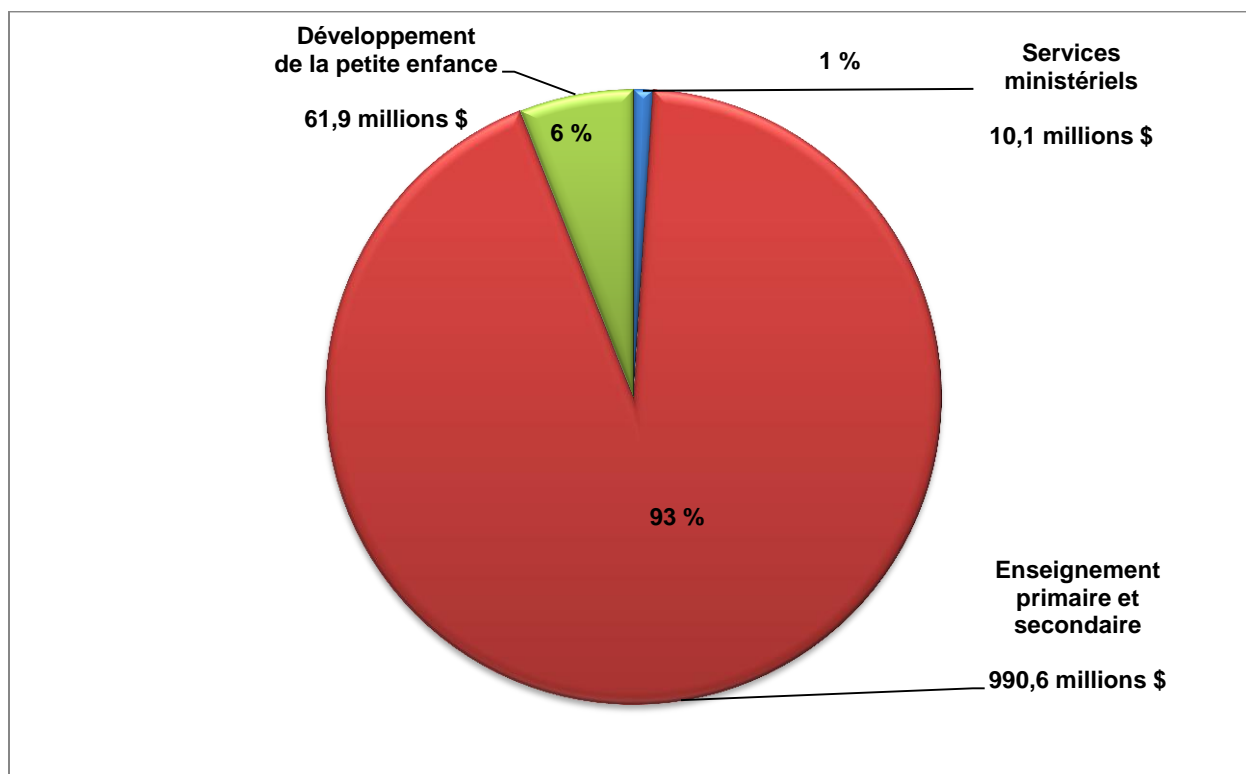




Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
Aperçu financier 2012-2013
(En milliers de dollars)

	Programme	Budget principal	Transferts de crédits ⁽¹⁾	Budget approuvé	Dépenses	Excédent (Déficit)
Programme	Dépenses ordinaires					
02	Services généraux et autres services d'enseignement	10 411 \$	0 \$	10 411 \$	10 088 \$	323 \$
03	Enseignement primaire et secondaire	994 908 \$	816 \$	995 724 \$	990 647 \$	5 077 \$
04	Développement de la petite enfance	65 814 \$	0 \$	65 814 \$	61 900 \$	3 914 \$
	Total compte ordinaire	1 071 133 \$	816 \$	1 071 949 \$	1 062 635 \$	9 314 \$
50	Dépenses d'immobilisation					
	Écoles publiques	1 200 \$	0 \$	1 200 \$	1 194 \$	6 \$

(1) Ajustement des salaires



**Comparaison du budget de fonctionnement et des dépenses réelles
 des districts scolaires pour l'exercice clos le 31 mars 2013
 (En millions de dollars)**

	Budget	Excédent accumulé	Total	Dépenses	Écarts
Districts francophones					
Sud	123,5 \$	0,0 \$	67,8 \$	123,3 \$	0,0 \$
Nord-Ouest	57,5 \$	0,0 \$	56,8 \$	57,1 \$	0,0 \$
Nord-Est	108,7 \$	0,0 \$	49,6 \$	108,7 \$	0,0 \$
Sous-total	287,9 \$	0,0 \$	287,9 \$	287,9 \$	0,0 \$
Districts anglophones					
North	88,9 \$	0,0 \$	88,9 \$	87,6 \$	1,3 \$
East	128,7 \$	0,1 \$	128,8 \$	128,3 \$	0,5 \$
West	208,1 \$	0,0 \$	208,1 \$	206,7 \$	1,4 \$
South	216,5 \$	0,1 \$	216,6 \$	216,2 \$	0,4 \$
Sous-total	642,2 \$	0,2 \$	642,4 \$	638,8 \$	3,6 \$
Total	931,9 \$	0,2 \$	932,1 \$	927,9 \$	4,2 \$

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE
 APERÇU FINANCIER 2012-2013
 COMPTES À BUT SPÉCIAL
 (En milliers de dollars)**

Programme	Solde d'ouverture (1)	Recettes	Dépenses	Solde de fermeture
				Excédent/(Déficit)
Bourses et fiducies	3,895,6 \$	261,8 \$	145,1 \$	4,012,3 \$
Compte Fred Magee	395,5 \$	0,0 \$	0,0 \$	395,5 \$
Fonds d'éducation des Premières Nations	4,819,6 \$	7,668,9 \$	6,881,5 \$	5,607,0 \$
Projets de districts scolaires	4,090,8 \$	12,134,3 \$	11,107,7 \$	5,117,4 \$
Fonds à but spécial des districts scolaires	6,915,6 \$	3,969,1 \$	2,790,3 \$	8,094,4 \$
Ordinateurs pour les écoles	1,348,3 \$	72,4 \$	2,5 \$	1,418,2 \$
Un avenir à découvrir	(23,1 \$)	21,6 \$	0,0 \$	(1,5 \$)
Services d'éducation internationale	47,9 \$	362,9 \$	366,2 \$	44,6 \$
Technologie de l'information et des communications	472,1 \$	0,0 \$	0,0 \$	472,1 \$
Rescol	1,1 \$	0,0 \$	0,0 \$	1,1 \$
Total	21,963,4 \$	24,491,0 \$	21,293,3 \$	25,161,1 \$

(1) Solde d'ouverture ajusté afin de balancer avec Oracle.

Évolution de l'effectif scolaire par district
du 30 septembre 2002 au 30 septembre 2012

District scolaire ¹	Sept. 2002	Sept. 2003	Sept. 2004	Sept. 2005	Sept. 2006	Sept. 2007	Sept. 2008	Sept. 2009	Sept. 2010	Sept. 2011	Sept. 2012
Districts francophones											
Nord-Est	14,602	14,158	13,762	13,346	12,826	12,411	11,919	11,459	11,051	10,651	10,334
Nord-Ouest	7,716	7,448	7,235	6,966	6,576	6,402	6,196	5,947	5,803	5,678	5,576
Sud	13,707	13,464	13,329	13,149	12,951	12,912	13,004	13,014	12,988	13,126	13,214
Districts anglophones											
East	16,726	16,687	16,671	16,508	16,287	16,188	15,976	15,822	15,680	15,538	15,574
North	11,159	10,985	10,727	10,474	10,179	9,906	9,646	9,346	8,977	8,569	8,323
South	29,309	28,863	28,461	27,902	27,274	26,879	26,511	25,964	25,401	24,903	24,256
West	27,381	27,264	26,960	26,476	25,920	25,590	25,155	24,842	24,521	24,114	23,802
Francophone	36,025	35,070	34,326	33,460	32,353	31,725	31,119	30,420	29,842	29,455	29,124
Anglophone	84,575	83,799	82,819	81,360	79,660	78,563	77,288	75,974	74,579	73,124	71,955
Province	120,600	118,869	117,145	114,820	112,013	110,288	108,407	106,394	104,421	102,579	101,079

¹ Pour fin de comparaison, les données historiques ont été combinées pour refléter l'organisation des districts scolaires actuels.

Effectif scolaire par district selon la langue d'enseignement

au 30 septembre 2012

District scolaire	Anglophone	Francophone	Immersion française	Total
Districts francophones				
District scolaire francophone Nord-Est	-	10 334	-	10 334
District scolaire francophone Nord-Ouest	-	5 576	-	5 576
District scolaire francophone Sud	-	13 214	-	13 214
Districts anglophones				
Anglophone East School District	10 480	-	5 094	15 574
Anglophone North School District	6 504	-	1 819	8 323
Anglophone South School District	18 460	-	5 796	24 256
Anglophone West School District	18 400	-	5 402	23 802
Francophone	-	29 124	-	29 124
Anglophone	53 844	-	18 111	71 955
Province	53 844	29 124	18 111	101 079

**Élèves autochtones habitant les réserves et
fréquentant les écoles publiques
du Nouveau-Brunswick**

au 30 septembre 2012

District scolaire	Réserve de Première Nation	Nombre d'élèves autochtones
ASD-E	Fort Folly	6
ASD-N	Bouctouche	20
ASD-N	Burnt Church	106
ASD-N	Eel Ground	54
ASD-N	Eel River Bar	104
ASD-N	Elsipogtog (Big Cove)	272
ASD-N	Indian Island	34
ASD-N	Listuguj Mi'gmaq	144
ASD-N	Pabineau	34
ASD-N	Red Bank	56
ASD-W	Kingsclear	85
ASD-W	Oromocto	77
ASD-W	Saint-Basile	6
ASD-W	Saint-Mary's	134
ASD-W	Tobique	194
ASD-W	Woodstock	78
DSF-NE	Burnt Church	36
DSF-NE	Eel River Bar	9
DSF-NE	Listuguj Mi'gmaq	4
DSF-NE	Pabineau	1
DSF-NO	Saint-Basile	43
DSF-S	Bouctouche	3
DSF-S	Kingsclear	3
DSF-S	Red Bank	3
Total		1 506

Effectif scolaire par district selon l'année d'études
au 30 septembre 2012

District scolaire	Total	Année d'études												Elèves déjà diplômés	
		M	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		12
Districts francophones															
Nord-Est	10,334	696	717	675	702	733	758	756	854	848	877	904	892	908	14
Nord-Ouest	5,576	410	424	421	396	425	405	424	419	446	445	475	419	464	3
Sud	13,214	1,135	1,173	1,031	1,002	1,075	1,025	980	961	951	950	931	937	1,056	7
Districts anglophones															
East	15,574	1,139	1,038	1,055	1,128	1,122	1,139	1,163	1,210	1,234	1,269	1,256	1,443	1,344	34
North	8,323	466	493	474	475	526	575	571	626	651	852	819	884	871	40
South	24,256	1,811	1,755	1,651	1,660	1,694	1,747	1,725	1,765	1,900	2,091	2,072	2,202	2,136	47
West	23,802	1,695	1,672	1,678	1,677	1,714	1,626	1,726	1,859	1,822	2,034	2,026	2,190	2,053	30
Francophone	29,124	2,241	2,314	2,127	2,100	2,233	2,188	2,160	2,234	2,245	2,272	2,310	2,248	2,428	24
Anglophone	71,955	5,111	4,958	4,858	4,940	5,056	5,087	5,185	5,460	5,607	6,246	6,173	6,719	6,404	151
Province	101,079	7,352	7,272	6,985	7,040	7,289	7,275	7,345	7,694	7,852	8,518	8,483	8,967	8,832	175

Évolution du nombre de classes multiprogrammes par district scolaire
du 30 septembre 2002 au 30 septembre 2012

District scolaire ¹	Sept. 2002	Sept. 2003	Sept. 2004	Sept. 2005	Sept. 2006	Sept. 2007	Sept. 2008	Sept. 2009	Sept. 2010	Sept. 2011	Sept. 2012
Districts francophones											
District scolaire francophone Nord-Est	34	24	34	24	20	22	20	20	16	14	16
District scolaire francophone Nord-Ouest	9	9	9	3	3	3	2	3	3	3	3
District scolaire francophone Sud	24	21	22	26	26	7	8	7	7	12	14
Districts anglophones											
Anglophone East School District	115	122	101	100	77	69	47	55	54	45	71
Anglophone North School District	64	65	71	67	61	53	46	44	37	34	32
Anglophone South School District	103	102	110	92	86	89	101	93	97	103	104
Anglophone West School District	120	139	136	157	128	132	112	96	99	94	102
Francophone	67	54	65	53	49	32	30	30	26	29	33
Anglophone	402	428	418	416	352	343	306	288	287	276	309
Province	469	482	483	469	401	375	336	318	313	305	342

¹ Pour fin de comparaison, les données historiques ont été combinées pour refléter l'organisation des districts scolaires actuels.

**Évolution de l'effectif personnel éducatif
et du rapport élèves-personnel éducatif par district scolaire**
du 30 septembre 2005 au 30 septembre 2012

District scolaire ¹	2005	2006	2007	2008	2009 ²	2010	2011	2012	2005	2006	2007	2008	2009 ²	2010	2011	2012
Districts francophones																
District scolaire francophone Nord-Est	907,1	931,9	938,8	949,5	884,2	871,9	841,9	828,5	14,7	13,8	13,2	12,6	13,0	12,7	12,7	12,5
District scolaire francophone Nord-Ouest	469,1	464,4	474,5	485,2	469,8	463,9	448,4	446,7	14,8	14,2	13,5	12,8	12,7	12,5	12,7	12,5
District scolaire francophone Sud	884,1	899,6	962,6	999,0	993,9	991,7	989,3	990,4	14,9	14,4	13,4	13,0	13,1	13,1	13,3	13,3
Districts anglophones																
Anglophone East School District	1 055,7	1 106,2	1 118,5	1 165,5	1 127,0	1 152,7	1 124,4	1 136,4	15,6	14,7	14,5	13,7	14,0	13,6	13,8	13,7
Anglophone North School District	719,2	723,0	743,8	754,7	742,5	729,5	713,7	696,3	14,6	14,1	13,3	12,8	12,3	12,3	12,0	12,0
Anglophone South School District	1 780,2	1 816,3	1 877,8	1 915,2	1 854,6	1 841,5	1 799,8	1 810,0	15,7	15,0	14,3	13,8	14,0	13,8	13,8	13,4
Anglophone West School District	1 726,7	1 794,1	1 845,9	1 866,1	1 824,4	1 818,1	1 789,0	1 776,1	15,3	14,4	13,9	13,5	13,6	13,5	13,5	13,4
Francophone	2 260,3	2 295,8	2 375,9	2 433,7	2 347,9	2 327,5	2 279,5	2 265,6	14,8	14,1	13,4	12,8	13,0	12,8	12,9	12,9
Anglophone	5 281,8	5 439,6	5 586,0	5 701,5	5 548,4	5 541,8	5 426,9	5 418,8	15,4	14,6	14,1	13,6	13,7	13,5	13,5	13,3
Province	7 542,1	7 735,5	7 961,8	8 135,2	7 896,3	7 869,3	7 706,4	7 684,4	15,2	14,5	13,9	13,3	13,5	13,3	13,3	13,2

¹ Les villes énumérées en regard de chaque district représentent le lieu de bureau du district scolaire.

² Quelques postes précédemment publiés dans la catégorie « personnel éducatif » sont maintenant publiés dans la catégorie « personnel de soutien professionnel et non-éducatif ».

Écoles par district scolaire selon le niveau d'enseignement

au 30 septembre 2012

District scolaire	M-5	M-8	M-12	6-8	6-12	9-12	Total
Districts francophones							
District scolaire francophone Nord-Est	4	25	1	2	1	5	38
District scolaire francophone Nord-Ouest	0	14	1	0	3	1	19
District scolaire francophone Sud	7	16	3	2	2	5	35
Districts anglophones							
Anglophone East School District	14	14	3	1	1	5	38
Anglophone North School District	14	7	1	5	1	6	34
Anglophone South School District	36	13	2	11	3	9	74
Anglophone West School District	40	6	5	11	6	8	76
Francophone	11	55	5	4	6	11	92
Anglophone	104	40	11	28	11	28	222
Province	115	95	16	32	17	39	314

Sommaire des écoles selon le niveau et la langue d'enseignement

au 30 septembre 2012

Districts anglophones				Districts francophones	
Niveau	Anglais	Anglais et immersion	Total	Niveau	Écoles
M-5	85	70	155	M-8	81
6-8	35	55	90		
9-12	14	36	50	9-12	22

À noter : Chaque école peut être comptée dans plus d'une catégorie, par exemple, une école avec les niveaux M-12 est comptée trois fois : une fois dans la catégorie M-5, une fois dans la catégorie 6-8 et une fois dans la catégorie 9-12.

ACRONYMES

ACELF	Association canadienne d'éducation de langue française
AEFNB	Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick
CAMEF	Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation
CMEC	Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
EPE	Éducation à la petite enfance
DPE	Développement de la petite enfance
ETP	Enseignant à temps plein
FENB	Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick
GACEF	Groupe d'action de la Commission sur l'école francophone
NBTA	New Brunswick Teachers' Association
TIC	Technologies de l'information et de la communication

NOTES

